

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET :

Primes de ravalement de façades

Rapporteur : M. BREUILLE

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la délibération du 23 novembre 1992 établissant la liste des premiers bénéficiaires de l'opération municipale de ravalement de façades, une somme totale de 157 371,25 euros a été attribuée à 238 propriétaires qui ont entrepris le ravalement de 244 immeubles situés sur le territoire de la commune.

Il fait observer que le technicien de l'A.R.I.M. Lorraine a délivré la conformité de 3 nouveaux dossiers de travaux de ravalement au règlement d'octroi à la prime.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Déplacement - Transports réunie le 11 février 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le versement des primes suivantes :

- Mme GERVAIS-D'ERAMO Natalina, propriété sise 12 rue Pasteur, pour un montant de 1.644,11 euros ;
- Copropriété LOUIS-RUFFENACH, immeuble situé 22 rue Lamartine, pour un montant de 2.000,00 euros ;
- Mme LEMOINE Marie-Paule, bâtiment situé 4 rue Marguerite des Prés, pour un montant de 475,81 euros.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 1^{er} mars 2010.

Extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN